

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chauceenne : M. Bernard VOUGNON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

**Étaient absents :** Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pirey : M. Jacques COINTET Saône : Mme Maryse BILLOT Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. François LOPEZ

#### Procurations de vote :

**Mandants :** G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

**Mandataires :** J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

#### Délibération n°2013/002055

**Rapport n°7.2 - Bilan de la mesure de prise en charge des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes sur le territoire du Grand Besançon et pérennisation de l'action en faveur des communes membres**

**Bilan de la mesure de prise en charge des conséquences en termes de salubrité  
liées aux stationnements irréguliers de caravanes  
sur le territoire du Grand Besançon et  
pérennisation de l'action en faveur des communes membres**

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, Politique de la Ville**

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2017-2017 « Prise en charge des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes sur les communes membres »	Montant prévu au BP 2013 : 20 000 € Montant de l'opération : 20 000 €

**Résumé :**

Lors de sa séance du 29 mars 2012, le Conseil de Communauté du Grand Besançon s'est prononcé favorablement à la mise en place d'une nouvelle aide en faveur de ses communes membres. Cette aide a consisté en l'organisation technique et en la prise en charge financière de la collecte des déchets produits par les voyageurs stationnant en dehors des aires d'accueil dédiées ainsi que des nettoyages de sites au départ des caravanes.

La délibération du 29 mars stipule que cette mesure est mise en place à titre expérimental pendant la durée des grands déplacements estivaux de 2012 et qu'un bilan sera proposé à l'issue de la période.

Le présent rapport a pour objet de faire un point sur l'activité 2012 liée à cette action et de soumettre à l'avis du Conseil de Communauté la pérennisation de l'intervention du Grand Besançon en la matière.

**I. Bilan 2012**

Entre mars et septembre 2012, lors des grands rassemblements, le territoire du Grand Besançon a connu 21 stationnements irréguliers avec des variations de taille des groupes allant de 4 à 100 caravanes, et correspondant à 146 jours d'occupation illégale de sites non dédiés à l'accueil des gens du voyage : terrains de sport, terrains agricoles, parking relais, champ.

Le Grand Besançon est intervenu sur l'ensemble de ces stationnements par la mise à disposition de bennes de grande contenance et le nettoyage des sites occupés après départ des caravanes conformément à la délibération du 29 mars 2012 actant l'intervention de la Communauté d'Agglomération au-delà de son domaine de compétence qui ne concerne que la réalisation, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil et de grands passages dédiées au stationnement des gens du voyage. La réactivité du prestataire en charge de la livraison des bennes et de la réalisation des prestations de nettoyage est à souligner dans la mesure où le délai moyen d'intervention sur la période évoquée est inférieur à 24 heures.

6 communes ont bénéficié de l'intervention du Grand Besançon : Besançon (5), Pirey (5), Roche-lez-Beaupré (4), Thise (5), Saône (4), Pelousey (1), Chalèze (1) pour un montant total d'un peu plus de 15 000 €, répartis comme suit :

Type de dépenses	Location mobilières	Nettoyage de terrains
	8 300 €	6 700 €
Total 2012	15 000 €	

Au-delà de l'intervention technique est à noter l'appui apporté aux communes par la société Vago, gestionnaire des aires d'accueil pour le compte de notre collectivité, qui est intervenue (à la demande du Grand Besançon) sur l'ensemble de ces stationnements de manière à assurer une médiation entre les occupants et les élus des communes concernées, conformément aux obligations fixées dans le marché.

## **II. Proposition de pérennisation de l'action**

La période des grands passages est une période mouvementée pour les élus des communes concernées ainsi que pour les services du Grand Besançon. La gestion des stationnements irréguliers demeure très énergivore pour l'ensemble des acteurs. Cependant, la nouvelle mesure mise en place par le Grand Besançon a permis de soulager les élus des problématiques d'insalubrité liées à ces occupations illégales.

Au vu du bilan très positif de la mesure expérimentée sur l'année 2012, il est donc proposé de pérenniser l'action et de prévoir un budget annuel de 20 000 € afin de poursuivre l'intervention du Grand Besançon auprès de ses communes membres quant aux stationnements irréguliers de caravanes.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la pérennisation de la prise en charge par le Grand Besançon des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes en faveur des communes membres.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

